

**FINANCES**  
**3-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**  
**(BUDGET PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS, SPANC, GEMAPI, OFFICE DU**  
**TOURISME,**  
**PORT DE PLAISANCE, MAISON DE SANTE, LIGERVAL,**  
**ZAC DES MURIERS ET LIGERVAL)**

**1 – Le Budget principal 2022 :**

Le budget 2022 correspond au premier second budget de la mandature en année complète.

Ce budget 2022 correspond par ailleurs à une évolution dans les usages de la collectivité et dans la méthodologie de l'adoption du budget.

Le vote du budget se fera à date avancée. C'est une évolution dans les usages de la communauté de communes le Grand Charolais.

Cette doctrine budgétaire nouvelle est pratiquée par un grand nombre de collectivités.

Le Grand Charolais, pour la durée du mandat, adoptera son budget plus tôt. A titre d'exemple le budget 2021 a été voté le 8 avril 2021. En 2022 on avance la date du vote du budget de deux mois. En 2023 cette date sera encore avancée.

La principale vertu :

1. Appréhender les réels volumes budgétaires d'un exercice (le budget principal 25 millions d'euros sans affectation du résultat),
2. Parler des finances de la communauté de communes plus souvent,
3. Comprendre mieux les finances de la communauté de communes,
4. Allez plus vite, ensemble, pour être plus réactif.

Le 12 mars 2020, le Président de la République Emmanuel Macron annonce la fermeture des crèches, écoles, collèges, lycées et universités. 2 jours plus tard la France est confinée.

Le 12 février 2022 la crise sanitaire se poursuit. Les conséquences sur le fonctionnement des services aux usagers sont mieux maîtrisées. Néanmoins le fonctionnement en mode dégradé devient plus familier et se poursuit avec notamment ses coûts financiers.

Au-delà du contexte sanitaire qui perdure, le budget pour 2022 qui vous est proposé est la manifestation d'une volonté politique forte de maintenir les taux d'imposition à l'identique pour la 5ème année consécutive.

Dégager une capacité d'autofinancement net ambitieuse pour conserver la fonction principale de la communauté de communes le Grand charolais devient un objectif : **porter des investissements supra communaux pour développer le territoire.**

#### **- En dépense de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement du budget principal s'équilibrent à 25 050 799 €.

C'est une prévision qui prend en compte les aléas connus. Elle prend en compte également les incertitudes identifiées par les services.

**Opération d'ordre (chapitre 042).** Le montant 1 911 000 € constitue une dépense obligatoire en fonctionnement mais une recette importante de la section d'investissement.

**Charges à caractère général (chapitre 011).** Il s'agit des fournitures, de l'eau, du gaz, du carburant, études... La prévision budgétaire de ce chapitre baisse de 10 %. Au titre des éléments marquant on note l'inscription d'une étude de préfiguration de la compétence eau et assainissement pour un montant prévisionnel de 50 k€.

**Charges de personnel (chapitre 012).** La prévision devient de plus en plus précise. On constate une légère progression 0,8 %. Ces dépenses intègrent notamment la création d'un demi équivalent temps plein pour assurer le démarrage du service de remplacement de secrétaire de mairie

**Atténuation de produit (chapitre 014).** Le montant de 11 260 725,00 € représente essentiellement la somme des attributions de compensation qui est reversée aux communes avec la généralisation de la fiscalité professionnelle unique à l'ensemble de l'intercommunalité à sa création.

**Charges de gestion courante (chapitre 65).** On retrouve notamment sur ce chapitre les charges financières et les cotisations aux organismes extérieurs parmi lesquelles la cotisation au SDIS (1 426 299 €), la cotisation au PETR (361 746 €) dont la cotisation est passée de 8,50 € à 9 € par habitant. Ces dépenses mutualisées, qui constituent là encore des dépenses obligatoires tant qu'elles relèvent de la compétence intercommunale, sont en hausse régulière.

**Charge financière (chapitre 66).** La prévision correspond exactement au montant des intérêts des emprunts contractés par la communauté de communes ou repris des anciennes communautés de communes. Elles sont en baisse en raison de l'absence de souscription de nouvel emprunt en 2021.

**Charges exceptionnelles (chapitre 67).** Une provision de 12 400 euros est prévue. C'est le montant ordinaire dont le budget communautaire a besoin. Le crédit prévu en 2021 correspondait au montant d'équilibre nécessaire sur le plan comptable pour finaliser le changement de mode de gestion de la zone d'activité de Barberèche.

**Les provisions (chapitre 68)** sont des sommes prévues notamment pour la couverture des créances irrécouvrables. On les utilise lors des admissions en non-valeur.

**Dépenses imprévues (charge 022).** Le choix a été fait dans cette présentation d'utiliser la ligne dépenses imprévues à hauteur de 15 584 € pour équilibrer la section de fonctionnement. On observe ici la conséquence directe de la non-affectation des résultats avant le vote du budget : ces dépenses sont en baisse faute de pouvoir affecter dans l'immédiat des crédits sur ce chapitre.

Il est précisé que les crédits inscrits sur ce chapitre ne peuvent être utilisés sans une nouvelle autorisation du conseil communautaire.

**Virement à la section de fonctionnement (chapitre 023).** En l'absence des résultats de l'exercice, il a été fait le choix de laisser l'approvisionnement de la section d'investissement à 0.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET PRINCIPAL SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>28 592 862,00</b>	<b>25 050 799,00</b>
042 – Opérations d'ordre	3 795 439,00	1 911 000,00
011 – Charges à caractère général	5 167 320,00	3 416 636,00
012 – Charges de personnel	11 205 672,00	5 212 130,00
014 – Atténuation de produits	3 289 331,00	11 260 725,00
65 – Autres charges de gestion	111 700,00	3 106 324,00
66 – Charges financières	1 220 400,00	90 000,00
67 – Charges exceptionnelles	26 000,00	12 400,00
68 – Provisions sur charges	1 620 000,00	26 000,00
022 – Dépenses Imprévues	1 451 256,00	15 584,00
023 – Virement à la section d'Invest.	705 744,00	0,00

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux (voir tableau en annexe).

**En recettes de fonctionnement :**

La recette principale de fonctionnement est constituée par les impôts soit 19 millions d'euros sur les 25 millions d'euros qui représentent le montant d'équilibre de la section de fonctionnement.

**Report de l'excédent (chapitre 002).** C'est une ligne importante qui se trouve dans le budget. Elle sera votée sans inscription. On remarquera l'excédent 2021 de 3 902 465,80 €. Après le vote du compte administratif 2021, on pourra affecter tout ou une partie du résultat sur cette ligne à l'occasion du budget supplémentaire qui sera voté en avril 2022.

**Atténuation de charges (chapitre 013).** Le montant inscrit est un montant prudent mais réaliste.

**Opérations d'ordre (chapitre 042).** Le montant de ces opérations d'ordre est précis. Il s'agit d'un mécanisme comptable qui permet d'amortir les subventions encaissées. Ce même montant sera observé lors des dépenses d'investissement.

**Produit des services (chapitre 70).** Retranscrit les services facturés par la communauté de communes (école de musique, accueil de loisirs, portage de repas et le remboursement de 643 600 € de refacturation aux budget annexes des dépenses de personnels)

**Impôts et taxes (chapitre 73).** 19 759 007 € est le montant des impôts prélevés sur les ménages et les entreprises.

On se souviendra de la ligne 014 en dépense de fonctionnement dont l'inscription s'élève à 11 260 725 € (attribution de compensation).

**Dotations et subventions (chapitre 74).** L'inscription est en augmentation de 9 % au regard de celle pratiquée l'an dernier. Une pondération a été faite pour prendre en compte le différé des versements comme ceux que pratique par exemple la CAF.

**Autres produits de gestion courante (chapitre 75).** Ce sont essentiellement les loyers que perçoit la communauté de communes.

**Produits exceptionnels (chapitre 77).** La ligne a été laissée à zéro. On encaisse traditionnellement sur ce chapitre les remboursements des sinistres déclarés.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET PRINCIPAL SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Recettes</b>	<b>28 592 862,00</b>	<b>25 050 799,00</b>
002 – Excédent antérieur reporté	3 902 465,80	0.00
013 – Atténuation de charges	80 000,00	80 000,00
042 – Opérations d'ordres	277 378,00	267 378,00
70 – Ventes de produits	1 168 349,00	1 196 861,00
73 – Impôts et taxes	19 740 057,00	19 759 007,00
74 – Dotations et subventions	3 392 170,20	3 710 494,00
75 – Autres produits de gestion	29 942,00	37 059,00
77 – Produits exceptionnels	2 500,00	0,00

– **En investissement :**

**Un budget d'investissement pour aménager le territoire et le rendre plus attractif :**

La construction de budgétaire de la section d'investissement prend en compte une volonté essentielle et ambitieuse : dégager une capacité d'autofinancement nette pour conserver la fonction principale de la communauté de communes le Grand charolais :

**« Porter des investissements supra communaux pour développer le territoire. »**

**Les dépenses d'investissement** du budget principal s'équilibrent à 3 960 369 € (hors crédits reportés pour des dépenses engagées mais non soldées qui seront inscrits au budget supplémentaire).

L'an dernier les crédits nouveaux étaient de 5 436 323 € les crédits reportés étaient de 2 537 945 € soit un total de 7 974 268 €

En 2022 les crédits nouveaux sont en baisse au regard des autorisations accordées en 2021 5 436 323 €, soit - 1 475 954 €.

Cette baisse s'explique par plusieurs phénomènes :

- L'utilisation depuis 2021 des autorisations de programme et des crédits de paiement qui permet de lisser sur plusieurs années une opération (mécanisme utilisé pour le PLUI et l'OPAH) ;
- L'absence d'inscription d'opérations nouvelles dans l'attente d'en connaître le coût exact (ex. : la construction du futur siège de la communauté de communes, attente des marchés de travaux pour créer une autorisation de programme) ;
- L'absence de souscription de nouvel emprunt en 2021 qui permet de diminuer les dépenses consacrées au remboursement du capital (710 000 € de dépenses obligatoires à honorer en 2022) ;
- La prise en compte d'un budget supplémentaire pour inscrire des investissements quand le résultat 2021 sera connu (ex. : aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage – étude et recherche de financement en cours).

A noter que certaines dépenses d'investissement sont récurrentes depuis maintenant plusieurs exercices :

- 300 000 € pour le fonds d'aide à l'investissement rural,
- près de 2,2 millions d'euros pour le budget global consacré à la voirie dont 690 230,00 € affectés en dépenses d'investissement.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET PRINCIPAL SECTION INVESTISSEMENT DÉPENSES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Investissement	<b>Chapitre ou Opération</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Investissement - Dépenses</b>		<b>7 974 268,00</b>	<b>3 960 369,00</b>
Transfert entre section	040	277 378,00	267 378,00
Opérations d'ordres patrimoniales	041	302 000,00	302 000,00
Emprunts et dettes assimilées	16	737 000,00	710 000,00
Dépôts et cautionnement versés	275	2 000,00	2 000,00
ZAE - Avance à Ligerval	27	150 000,00	170 000,00
Zones d'activités	1703	0,00	95 676,00
Adhésion SPL	26	30 000,00	0,00
Immobilisation incorporelles	20	155 144,00	381 200,00
Stades Nautiques	1805	95 048,00	236 880,00
Ecoles de Musique	1804	78 565,00	50 980,00
Immobilisations corporelles	21	1 224 369,00	171 645,00
FDC - Subvention équipements versées	204	883 480,00	400 000,00
Balades vertes	1702	37 985,00	0,00
DOCK 713	106	57 995,00	0,00
Centre de loisirs à Paray le Monial	1503	40 672,00	0,00
Voirie 2022	2101 - 2201	707 015,00	690 230,00
PLUI	1807	213 657,00	157 380,00
Stade d'athlétisme à Paray le Monial	1808	791 310,00	0,00
Déplacements Doux Digoin	1802	922 218,00	0,00
Déplacements Doux Charolles	1803	371 967,00	0,00
OPAH	2102	150 000,00	300 000,00
Petites villes de demain	2103	100 000,00	0,00
Canal du centre	2104	25 000,00	25 000,00
Schéma départemental gens du voyage	2105	300 000,00	0,00
Dépenses imprévues	020	321 465,00	0.00

**Les recettes d'investissement** du budget principal s'équilibrent à 3 960 369 € (hors crédits reportés qui seront inscrits au budget supplémentaire).

Sans inscriptions des résultats 2021, il a été nécessaire d'inscrire un emprunt d'équilibre. Ce dernier sera supprimé lors de l'adoption du compte administratif et de l'affectation des résultats qui seront repris au budget supplémentaire, sauf à ce que l'inscription d'une opération particulière d'investissement le rende nécessaire.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET PRINCIPAL SECTION INVESTISSEMENT RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b> Investissement	<b>Chapitre ou Opération</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Investissement - Recettes</b>		<b>7 974 268,00</b>	<b>3 960 369,00</b>
Excédent reporté	001	509 393,02	0,00
Virement du Fonctionnement	021	705 744,00	0,00
Opérations d'Ordres	040	1 620 000,00	1 911 000,00
Opérations d'Ordres patrimoniales	041	302 000,00	302 000,00
Dotations, Fonds Divers (dont FCTVA)	10222	455 660,98	270 000 ,00
Subventions d'investissements	13	146 253,00	12 913,00
Affectation du Résultat	1068	2 399 237,00	0,00
Centre de loisirs à Paray le Monial	1503	100 000,00	0,00
Déplacements Doux Digoin 3 <sup>ème</sup> tranche	1802	639 236,00	0,00
Pôle d'activité du Charolais	1803	256 204,00	0,00
Stade d'athlétisme à Paray le Monial	1808	693 247,00	0,00
Voirie	2101 – 2201	95 828,00	0,00
Emprunt	16	0,00	1 403 503,00
OPAH	2102	30 000,00	60 953,00
Canal du centre	2104	21 465,00	0,00

### 1 – Les 8 Budgets annexes 2022 :

Lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, une présentation particulière avait été faite des services à la population organisés depuis le budget principal (école de musique, sport culture enfance jeunesse, mobilité...).

La présentation des 8 budgets annexes sera organisée en reprenant les trois orientations présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

- Renforcer et rendre visible les services à la population pour construire une identité reconnue du Grand Charolais

- \* Budget annexe Déchets ménagers
- \* Budget annexe SPANC

- Poursuivre la construction d'un bloc communal soudé
  - \* Budget annexe GEMAPI (préservation de l'eau et prévention des inondations)

- Assurer le développement économique et attractivité du territoire Le Grand Charolais

- \* Budget annexe Office du tourisme
- \* Budget annexe Port de plaisance
- \* Budget annexe Maison de santé
- \* Budget annexe Zac des Mûriers

\* Budget annexe Ligerval

## **Renforcer et rendre visible les services à la population pour construire une identité reconnue du Grand Charolais.**

### **Le budget annexe des déchets ménagers :**

**Les dépenses de fonctionnement** du budget déchets ménagers s'équilibrent en 2022 à 5 754 491 € contre 5 329 988 € au BP 2021.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement du budget déchets ménagers, on note en 2022 un montant au chapitre 70 (produits des services) de 5 611 388 € soit une augmentation de près de 19%. Cf conseil communautaire du 14 décembre 2021 au cours de laquelle l'assemblée a fait le choix d'augmenter le tarif de la redevance ordures ménagères pour faire face à l'augmentation du prix de l'enfouissement à la tonne qui passe de 175 € à 186 € TGAP incluses.

On soulignera par ailleurs dans la section dépenses de fonctionnement une forte hausse du chapitre 011 (charges à caractère général) de l'ordre d'environ 10%. (contrat de prestation de service avec la société coved + 5 % ainsi que la prise en compte des coûts de SMEVOM). On se souviendra que le prix à la tonne passe de 175 € à 186 € TGAP incluses.

On remarquera au final que le total du budget de fonctionnement 2022 est en hausse par rapport à celui de 2021 de seulement 7%.

### **LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MÉNAGERS SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES SOUS FORME DE TABLEAU :**

<b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>5 329 988,00</b>	<b>5 754 491,00</b>
042 - Opérations d'Ordres	194 892,96	209 433,00
011 - Charges à caractère général	4 597 469,72	5 023 468,00
012 - charges de personnel	270 500,00	276 000,00
65 - Gestion courante	65 000,00	65 000,00
66 - Charges Financières	5 125,32	4 475,00
67 - Charges Exceptionnelles	134 000,00	90 000,00
68 - Provisions	30 000,00	30 000,00
022 - Dépenses imprévues	33 000,00	56 115,00

**Les recettes** liées aux subventions d'exploitation ont été appréciées prudemment pour anticiper une baisse. On reste notamment dans l'attente de connaître les prévisions du SMEVOM sur le montant du soutien à la tonne triée qui sera allouée à la communauté de communes.



LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE DES DECHETS MÉNAGERS SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Recettes</b>	<b>5 329 988,00</b>	<b>5 754 491,00</b>
002 - Report Excédent	472 384,21	0,00
042 - Opérations d'Ordres	44 603,00	44 603,00
70 - Produits des services	4 668 500,00	5 611 388,00
74 - Subvention d'exploitation	139 500,00	95 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 000,00	1 000,00
77 - Produits Exceptionnels	4 000,79	2 000,00

**La section d'investissement** du budget déchets ménagers s'équilibrent à 803 232 € soit une progression de 43 % en 2022 au regard de l'investissement de l'année 2021.

Un effort tout particulier sera fourni en 2022 pour soutenir le plan d'action qui est en cours d'études.

<b>BUDGET DECHETS MENAGERS</b> Investissement	<b>Chapitre ou Opération</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>		<b>558 704,00</b>	<b>803 232,00</b>
Transfert entre section	040	44 603,00	44 603,00
Plateforme déchets verts bon vin	1504	20 000,00	0,00
Déchetterie Palinges	1901	120 801,00	0,00
Equipements bacs	2201	0,00	600 000,00
Immobilisation incorporelles	20	30 000,00	10 000,00
Immobilisations corporelles	21	290 871,40	95 981,47
Emprunts et dettes assimilées	16	52 428,60	52 647,53
<b>Recettes</b>		<b>558 704,00</b>	<b>803 232,00</b>
Report excédents	001	324 092,77	0,00
Opérations d'Ordres	040	194 892,96	209 433,00
Dotations, Fonds Divers (dont FCTVA)	10	39 718,27	87 381,00
Subventions d'équipements	13	0,00	20 000,00
Emprunt	16	0,00	486 418,00

**Le budget annexe du SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)**

Les dépenses de fonctionnement 2022 du budget SPANC s'équilibrent à 341 100 € contre 394 534 € en 2021.

La section de fonctionnement s'ajuste dans le temps. Elle devient plus précise. Pour comprendre l'organisation de la section de fonctionnement du SPANC, on remarque en dépenses :

- des dépenses de personnel pour environ 47 %
- des subventions payées pour 23 %
- des charges de vidanges de fosses pour 21 %).

En recettes, pour la même section de fonctionnement, on constate :

- la redevance des usagers
- le paiement des prestations de vidanges
- des subventions de l'agence de l'eau. Ces subventions sont encaissées par la communauté qui les reverse aux particuliers après la mise aux normes des installations.

<b>BUDGET SPANC</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>394 534,00</b>	<b>341 100,00</b>
042 - Opérations d'Ordres	3 452,63	3 091,15
011 - Charges à caractère général	84 981,37	73 195,19
012 - charges de personnel	149 500,00	159 000,00
65 - Gestion courante	10 000,00	9 100,00
66 - Charges Financières	100,00	100,00
67 - Charges Exceptionnelles	134 500,00	80 164,81
68 - Provisions	3 000,00	3 000,00
022 - Dépenses imprévues	9 000,00	0,00
<b>Recettes</b>	<b>394 534,00</b>	<b>341 100,00</b>
002 - Report Excédent	69 033,99	0,00
70 - Produits des services	197 900,00	224 000,00
74 - Dotations, Subventions	127 500,00	117 000,00
77 - Produits Exceptionnels	100,01	100,00

<b>BUDGET SPANC</b> Investissement	<b>Chapitre ou Opération</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>		<b>22 950,00</b>	<b>19 780,00</b>
Immobilisations corporelles	21	11 950,00	7 000,00
Immobilisations incorporelles	20	11 000,00	12 780,00
<b>Recettes</b>		<b>22 950,00</b>	<b>19 780,00</b>
Report Excédent	001	7 591,75	0,00
Virement de la section de fonctionnement	021	0,00	13 448,85
Dotations, fonds divers et réserves	10	1 905,62	3 240,00
Affectation du Résultat	1068	10 000,00	0,00
Opérations d'Ordres	040	3 452,63	3 091,15

## Poursuivre la construction d'un bloc communal soudé :

La construction d'un bloc communal soudé est un des axes de développement identifiés lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires.

La compétence GEMAPI est l'exemple même des solidarités qui peuvent se construire au sein du bloc communal.

Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque inondation dans l'aménagement du territoire et notamment à travers les documents d'urbanisme.

La taxe GEMAPI est un impôt local récent.

Il a été voté pour la première fois par le conseil communautaire en 2020.

## Le budget annexe de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

**En fonctionnement** l'équilibre du budget annexe de la GEMAPI se trouve à 205 000 €. Cela constitue une augmentation de l'ordre de 79%.

Cette augmentation est la traduction d'une volonté politique forte de développer en plus de la gestion des milieux aquatiques des actions concrètes pour la prévention des inondations, qui constitue une compétence obligatoire du Grand charolais.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI FONCTIONNEMENT DÉPENSES ET RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET GEMAPI</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>114 104,88</b>	<b>205 000,00</b>
011 - Charges à caractère général	27 800,00	68 000,00
012 - Charges de personnel	0,00	0,00
014 - Atténuation de produits	0,00	1 000,00
65 - Gestion courante	86 604,88	88 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	0	48 000,00
<b>Recettes</b>	<b>114 104,88</b>	<b>205 000,00</b>
Report Excédent	4,89	0,00
73 -impôts et taxes	114 099,99	205 000,00

**En investissement** l'équilibre est à 48 000 €. C'est la première année que le Conseil Communautaire votera une section d'investissement à ce Budget.

L'objectif est clairement annoncé : faire l'inventaire des digues de protection des inondations sur notre territoire et en assurer l'entretien ou le renouvellement. (Etude

hydraulique de submersion du Val de Digoin par crue de l'Arroux ou par remous du confluent Arroux / Loire).

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA GEMAPI SECTION INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT DÉPENSES ET RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET GEMAPI</b> Investissement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>
20 – Frais d'études	0,00	48 000,00
<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>48 000,00</b>
Virement de la section de fonctionnement	0,00	48 000,00

### **Assurer le développement économique et l'attractivité du territoire Le Grand Charolais :**

Le développement économique et de l'attractivité du territoire du Grand Charolais est le troisième axe de développement identifié à l'occasion de l'examen du rapport d'orientations budgétaires.

C'est un axe de développement très important puisqu'il permet de forger un ensemble économique cohérent qui alimente en ressources fiscales un territoire mu par une volonté commune de vivre ensemble.

Cinq budgets annexes seront examinés. Les deux premiers sont orientés vers le développement touristique. Le troisième soutient le développement de l'offre médicale. Les deux derniers traduisent une partie de l'engagement de la collectivité dans le développement des zones d'activités.

### **Le budget annexe de l'office du tourisme :**

**Les dépenses de fonctionnement** 2022 du budget annexe de l'Office du Tourisme s'équilibrent à 236 500 € contre 232 555 € en 2021 soit une croissance de près de 1,7%. Les dépenses de personnel représentent 63%.

**Les recettes de fonctionnement** sont essentiellement constituées de la subvention du budget général de 219 000 €. Cette dernière traduit l'effort financier que fournit chaque année le budget principal de la communauté de communes.

Ce budget annexe ne comporte pas de section d'investissement.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES ET RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET OFFICE DU TOURISME</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>232 555,00</b>	<b>236 500,00</b>
011 - Charges à caractère général	93 245,00	86 190,00
012 - Charges de personnel	139 000,00	150 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	10,00
67 - Charges Exceptionnelles	300,00	300,00
<b>Recettes</b>	<b>232 555,00</b>	<b>236 500,00</b>
002 - Report Excédent	19 224,35	0,00
013 - Atténuations de charges	7 000,00	7 500,00
70 - Produits des services	20 000,65	10 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77 - Subvention du BP CCLGC	186 330,00	219 000,00

#### **Le budget annexe du Port de Plaisance :**

**Les dépenses de fonctionnement** 2022 du budget PORT DE PLAISANCE s'équilibrent à 119 600 € contre 113 280 € en 2021.

Ce montant 2022 est stable en recettes et en dépenses.

Le budget du port de plaisance ne comporte, pas de section d'investissement.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE SECTION FONCTIONNEMENT DÉPENSES ET RECETTES SOUS FORME DE TABLEAU :

<b>BUDGET PORT DE PLAISANCE</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>113 280,00</b>	<b>119 600,00</b>
011 - Charges à caractère général	78 560,00	75 880,00
012 - charges de personnel	34 000,00	43 000,00
65 - Gestion courante	210,00	210,00
66 - Charges Financières	10,00	10,00
67 -Charges Exceptionnelles	500,00	500,00
<b>Recettes</b>	<b>113 280,00</b>	<b>119 600,00</b>
002 - Report Excédent	7 779,06	0,00
70 - Produits des services	23 000,00	23 000,00
75 - Autres Produits de gestion	21 500,94	21 600,00
77 - Produits Exceptionnels	61 000,00	75 000,00

## Le budget annexe de la maison de santé :

Le budget de la maison de santé concerne uniquement la maison de santé à Charolles.

**Les dépenses de fonctionnement** Les dépenses de fonctionnement 2022 du budget MAISON DE SANTE s'équilibrent à 67 130 € contre 69 095 € au BP 2021.

Les dépenses d'investissement au BP 2022 du budget MAISON DE SANTE s'équilibrent à 36 607 € contre 40 845 € au BP 2021.

Ce montant 2022 est stable en recettes et en dépenses.

Le budget annexe maison de santé est doté d'une section d'investissement qui permet de gérer le remboursement de l'emprunt qui avait été contracté lors de sa construction.

LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :

<b>BUDGET MAISON DE SANTE</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>69 095,00</b>	<b>67 130,00</b>
023 - Virement investissement	8 681,10	10 794,44
042 - Opérations d'Ordres	25 812,56	25 812,56
011 - Charges à caractère général	22 149,06	19 000,06
012 - Charges de personnel	4 000,00	3 600,00
66 - Charges Financières	8 542,28	7 922,94
<b>Recettes</b>	<b>69 095,00</b>	<b>67 130,00</b>
002 - Report Excédent	10 069,82	0,00
042 - Opérations d'Ordres	15 824,72	15 824,72
70 - Produits des services	10 000,46	11 500,28
75 - Autres Produits de Gestion	26 200,00	26 200,00
77 - Produits Exceptionnels	7 000,00	13 605,00

<b>BUDGET MAISON DE SANTE</b> Investissement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>40 845,00</b>	<b>36 607,00</b>
001 - Solde d'exécution négatif reporté	4 762,78	0,00
040 - Transfert entre section	15 824,72	15 824,72
16 - Emprunts et dettes	15 257,05	15 781,88
21 - Immobilisation corporelles	5 000,45	5 000,40
<b>Recettes</b>	<b>40 845,00</b>	<b>36 607,00</b>
021 - Virement fonctionnement	8 681,10	10 794,44
1068 - Affectation de résultat	6 351,34	0,00
040 - Opérations d'Ordres	25 812,56	25 812,56

### Le budget annexe de la ZAC des muriers :

La Zac des muriers est située sur la commune de Digoin.

Ce budget a été initié lors de l'opération de requalification du centre mobilisateur.

Les dépenses de fonctionnement au BP 2022 du budget ZAC DES MURIERS s'équilibrent à 157 600 € contre 177 700 € au BP 2021.

Les dépenses d'investissement au BP 2022 du budget ZAC DES MURIERS s'équilibrent à 67 364 € contre 140 006 € au BP 2021.

### LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE ZAC DES MURIERS SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :

<b>BUDGET ZAC DES MURIERS</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>177 700,00</b>	<b>157 600,00</b>
042 - Opérations d'Ordres	61 310,06	66 061,51
011 - Charges à caractère général	59 266,77	66 235,72
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00	12 000,00
65 - Gestion courante	100,00	100,00
66 - Charges Financières	14 508,31	11 800,28
67 - Charges Exceptionnelles	100,00	100,00
023 - Virement à la section d'Investissement	30 414,86	1 302,49
<b>Recettes</b>	<b>177 700,00</b>	<b>157 600,00</b>
70 - Produits des services	8 200,00	6 600,00
75 - Autres produits de gestion	59 500,00	61 000,00
77 - Subvention du BP CCLGC	110 000,00	90 000,00

<b>BUDGET ZAC DES MURIERS</b> Investissement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>140 006,00</b>	<b>67 364,00</b>
16 - Remboursement du Capital	61 155,92	61 755,92
21 - Immobilisations corporelles	77 850,08	5 608,08
<b>Recettes</b>	<b>140 006,00</b>	<b>67 364,00</b>
001 - Report excédent	18 671,01	0,00
021 - VI . du Fonctionnement	30 414,86	1 302,49
040 - Opérations d'Ordres	61 310,06	66 061,51
10 - Affectation du résultat	29 610,07	0,00

### **Le budget annexe de Ligerval :**

La zone d'activité dite LIGERVAL est située sur la commune de Digoin.

Ce budget annexe est consacré à cette zone d'activité économique. Elle est gérée en régie et non dans le cas d'une concession d'aménagement.

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe LIGERVAL s'équilibrent à 4 067 041,65 € contre 3 818 247,69 € en 2021. Il s'agit pour l'essentiel de la valeur du stock de terrain constatée au 1er janvier.

Les recettes de fonctionnement prévoient la vente de deux parcelles pour un montant de 188 960 € HT.

Les dépenses d'investissement du budget annexe LIGERVAL s'équilibrent à 3 934 937,49 € contre 3 875 103,53 € en 2021.



LE RÉCAPITULATIF DU BUDGET ANNEXE LIGERVAL SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT :

<b>BUDGET LIGERVAL</b> Fonctionnement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3 818 247,69</b>	<b>4 067 041,65</b>
042 - Opérations d'Ordres	3 725 086,29	3 764 937,49
011 - Charges à caractère général	86 064,57	296 042,10
66 - Charges Financières	7 096,83	6 602,06
<b>Recettes</b>	<b>3 818 247,69</b>	<b>4 067 041,65</b>
042 - Opérations d'Ordres	3 818 247,69	3 878 081,65
70 - Produits des services	0,00	188 960,00

<b>BUDGET LIGERVAL</b> Investissement	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
<b>Investissement - Dépenses</b>	<b>3 875 103,53</b>	<b>3 934 937,49</b>
040 - Transfert entre section	3 818 247,69	3 878 081,65
16 - Remboursement du Capital	56 855,84	56 855,84
<b>Investissement - Recettes</b>	<b>3 875 103,53</b>	<b>3 934 937,49</b>
001 - Report Excédent	17,24	0,00
040 - Opérations d'Ordres	3 725 086,29	3 764 937,49
16 - Avance du BP Principal	150 000,00	170 000,00

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Administration, Finances et Mutualisations du 13 janvier et du 20 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 13 janvier et du 20 janvier 2022,

Vu la consultation du Conseil des Maires en date du 27 janvier 2022,

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- d'approuver le Budget primitif de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et de ses budgets annexes pour l'exercice 2021 conformément aux tableaux ci-dessus,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à inscrire des subventions aux budgets annexes suivants :

- o 219 000 € au budget Office de Tourisme intercommunal,
- o 13 605 € au budget Maison de Santé,
- o 75 000 € au budget Le Port de Plaisance,
- o 90 000 € au budget ZAC des Muriers,

afin de procéder aux écritures comptables inscrites au budget primitif 2021 concernant les subventions de fonctionnement des budgets annexes,

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 071-200071884-20220207-DEL2022\_003-DE

**- d'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires, et à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.**